



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

Canada



FAITES LA DIFFÉRENCE

PRIX POUR LE BÉNÉVOLAT DU CANADA

LIGNES DIRECTRICES DE MISE EN CANDIDATURE

Prix pour le bénévolat du Canada – Lignes directrices de mise en candidature

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site canada.ca/publiccentre-EDSC .

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, MP3, braille, audio sur DC, fichiers de texte sur DC, DAISY, ou accessible PDF) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232).

Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2019

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

EDSC

N° de cat. : SSD-10-19F



Table des matières

<u>INTRODUCTION</u>	3
<u>LES PRIX</u>	3
<u>Description aux fins des mises en candidature</u>	3
<u>MISE EN CANDIDATURE D'UN BÉNÉVOLE</u>	4
<u>Avant de soumettre une candidature</u>	4
<u>Soumettre une candidature</u>	4
<u>CRITÈRES RELATIFS À LA MISE EN CANDIDATURE</u>	6
<u>Rôle</u>	6
<u>Retombées</u>	7
<u>Portée</u>	7
<u>Mobilisation</u>	7
<u>Défi</u>	8
<u>Inspiration</u>	8
<u>RECONNAISSANCE DES LAURÉATS</u>	8
<u>ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ</u>	8
<u>Consentement</u>	9
<u>RESSOURCES ET SOUTIEN FOURNIS</u>	9
<u>Annexe A: Lignes directrices relatives aux lettres d'appui</u>	11
<u>Annexe B: Foire aux questions</u>	12
<u>Annexe C: Glossaire</u>	18

INTRODUCTION

Les présentes lignes directrices visent à vous aider à déterminer la bonne catégorie de prix pour votre candidat et à mener à bien le processus de mise en candidature.

LES PRIX

Les Prix pour le bénévolat du Canada (PBC) visent à reconnaître l'importante contribution que les bénévoles, les organismes sans but lucratif, les entreprises et les entreprises sociales à l'échelle du pays apportent à leur collectivité. Les Prix servent à mettre en valeur toutes ces personnes qui collaborent pour trouver de nouvelles solutions qui rendront notre pays plus fort.

Les Prix pour le bénévolat du Canada consistent en un prix national et 20 prix régionaux décernés tous les ans. Le lauréat du **Prix Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie** est sélectionné à l'échelle nationale. Dans le cas des prix **Leadership communautaire**, **Leader émergent**, **Leadership d'entreprise** et **Innovation sociale**, un lauréat est sélectionné pour chacune des cinq régions suivantes :

- **Atlantique** (Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick);
- **Québec**;
- **Ontario**;
- **Prairies** (le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta);
- **Colombie-Britannique et Nord** (le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon).

Description aux fins des mises en candidature

Le Prix Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie vise à souligner le travail de personnes qui ont consacré au moins 20 ans de leur vie au bénévolat et qui ont inspiré d'autres bénévoles, dirigé des groupes de bénévoles et qui ont à leur actif d'autres réalisations exceptionnelles à titre de bénévole.

Le prix Leadership communautaire vise à souligner le travail exceptionnel de bénévoles ou de groupes de bénévoles qui ont pris l'initiative de trouver des solutions à des problèmes sociaux dans leurs collectivités. Cette catégorie n'inclut pas les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés.

Le prix Leader émergent vise à souligner le travail de bénévoles âgés de 18 à 30 ans qui ont fait preuve de leadership et aidé à bâtir des collectivités plus fortes.

Le prix Leadership d'entreprise est décerné aux entreprises qui font preuve de responsabilité sociale dans leurs pratiques, y compris la promotion et la facilitation du bénévolat aux niveaux locale, régionale et nationale, ainsi que les entreprises sociales à but

lucratif ou sans but lucratif vouées à la création d'avantages sociaux, culturels et environnementaux pour leurs collectivités

Le prix de l'Innovation sociale est décerné aux organismes sans but lucratif y compris les entreprises sociales sans but lucratif qui trouvent et utilisent des approches novatrices afin de régler des problèmes sociaux dans leurs collectivités.

MISE EN CANDIDATURE D'UN BÉNÉVOLE

Avant de soumettre une candidature

<input type="checkbox"/> Déterminer la bonne catégorie de prix	Prix Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie, Leadership communautaire, Leader émergent, Leadership d'entreprise ou Innovation sociale
<input type="checkbox"/> Confirmer que la candidature est admissible	<p>Selon le prix, la mise en candidature peut viser un bénévole ou un groupe de bénévoles, un organisme sans but lucratif ou une entreprise. Les activités politiques et publiques liées à la défense d'une cause ne sont pas admissibles. Les candidats doivent rencontrer les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ils doivent être des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes protégées au sens de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>.• Ils doivent être âgés de 18 à 30 ans pour la catégorie Leader émergent, et de 18 ans et plus pour toutes les autres catégories.• Les organismes sans but lucratif, les entreprises, et les entreprises sociales doivent être enregistrés au Canada.
<input type="checkbox"/> Obtenir le consentement du candidat	<ul style="list-style-type: none">• Le processus de mise en candidature peut commencer seulement une fois que le candidat a donné son consentement.• Une personne, un groupe, une entreprise, une entreprise sociale, ou un organisme sans but lucratif peut soumettre une seule mise en candidature. Si plusieurs personnes souhaitent mettre en candidature un même candidat, ils doivent se concerter et soumettre une seule mise en candidature, accompagnée de lettres d'appui. S'il y a plus d'une mise en candidature pour un même candidat, on communiquera avec les auteurs pour déterminer quelle mise en candidature sera étudiée.

Soumettre une candidature

<input type="checkbox"/> Obtenir un formulaire de mise en candidature	Pour soumettre une candidature par voie électronique, visitez le site Canada.ca/prix-benevolat .
---	--

	<p>Pour soumettre une candidature sur support papier, télécharger et imprimer le formulaire de la catégorie appropriée à partir du site Web susmentionné. Pour recevoir un formulaire sur support papier, envoyer un courriel au programme des Prix pour le bénévolat du Canada à info-cva-pbc@hrsdc-rhdcc.gc.ca ou composer le au 1-877-825-0434.</p>
<input type="checkbox"/> Remplir les déclarations de consentement	<p>Veillez lire attentivement toutes les déclarations de consentement tout au long du processus de mise en candidature et fournir votre déclaration de consentement. Veillez aussi obtenir celle du candidat.</p> <p>Une fois que la mise en candidature est soumise par courriel, le candidat recevra un courriel demandant d'autoriser la mise en candidature. Cette étape est nécessaire pour que la candidature puisse être étudiée.</p> <p>Au moment de présenter une mise en candidature sur support papier, il faut vous assurer d'avoir bien coché toutes les boîtes à côté des déclarations confirmant le consentement et de bien signer le formulaire. Il faut également s'assurer que le candidat a également coché toutes les cases et a signé le formulaire.</p>
<input type="checkbox"/> Expliquer de quelle manière le candidat répond à chacun des six critères	<p>Veillez expliquer pourquoi votre candidat mérite le prix en suivant les instructions mentionnées dans le présent guide, puis en répondant aux questions se trouvant sous chacun des six critères. Veillez ne pas dépasser la limite de mots imposée pour chaque question.</p>
<input type="checkbox"/> Obtenir des lettres d'appui	<p>Veillez soumettre au moins une lettre d'appui rédigée par une personne qui a une connaissance directe ou qui est témoin de l'apport du candidat. Une lettre d'appui est une lettre personnalisée écrite par un tiers servant à approfondir ainsi qu'à motiver les réalisations d'un candidat. Un maximum de trois lettres peut être soumis; toute lettre additionnelle ne sera pas retenue. Vous retrouverez les lignes directrices relatives aux lettres d'appui à l'annexe A.</p>
<input type="checkbox"/> Remplir le questionnaire	<p>Un questionnaire facultatif sera disponible à la fin de la mise en candidature du formulaire sur support papier.</p>

CRITÈRES RELATIFS À LA MISE EN CANDIDATURE

Les six critères suivants sont utilisés pour évaluer les candidatures :

- rôle
- retombées
- portée
- mobilisation

- défis
- inspiration

RÔLE (5 points)

Toutes les catégories : Décrivez brièvement les contributions du candidat. Si la candidature est retenue, cette description pourra être communiquée au député du candidat, au public et aux médias.

Prix Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie, Leadership communautaire et Leader émergent: Expliquez de quelle manière le candidat a fait preuve de leadership et décrivez les mesures prises afin de donner suite aux priorités de la collectivité. Décrivez quelles ont été les retombées des actions du candidat pour la collectivité et de quelle manière elles ont permis de renforcer la collectivité.

Prix Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie : Indiquez le nombre d'années que le candidat a œuvré à titre de bénévole.

Leader émergent : Indiquez l'âge du candidat. Le candidat doit être âgé entre 18 et 30 ans au moment de la mise en candidature.

Innovation sociale : Décrivez les approches novatrices utilisées par l'organisme mis en candidature afin de donner suite aux problèmes sociaux dans leurs collectivités.

Leadership d'entreprise : Décrivez comment l'entreprise candidate a fait preuve de leadership afin de donner suite aux problèmes communautaires. Fournissez des détails concernant le temps, l'expertise et les ressources que l'entreprise mise en candidature a consacrée à l'amélioration de sa collectivité.

RETOMBÉES (15 points)

Toutes les catégories : Les retombées renvoient à l'ampleur de la contribution du candidat. Est-ce que celui-ci a cerné une priorité dans sa collectivité et a pris des mesures pour y donner suite? Décrivez comment sa contribution a eu un effet durable au sein de la collectivité. Indiquez comment le candidat a assuré la pérennité de son travail (autrement dit, comment les retombées de sa contribution se poursuivent lorsque la participation du candidat prend fin).

PORTÉE (15 points)

Toutes les catégories : Décrivez qui profitera des contributions du candidat (par exemple des personnes ou des groupes particuliers). Indiquez combien de personnes ont été touchées, et de quelle manière. La portée des contributions s'est-elle étendue à d'autres personnes ou groupes? Est-ce qu'elle s'est étendue à d'autres collectivités que celle du candidat à l'échelle locale ou nationale?

MOBILISATION (5 points)

Prix Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie, Leadership communautaire et Leader émergent : Décrivez comment les contributions du candidat ont eu un effet déterminant sur le travail mené en équipe pour donner suite aux problèmes sociaux. Décrivez comment le candidat a mobilisé les autres. Est-ce que le candidat a fait appel à des ressources externes et a amené d'autres partenaires à participer? Dans l'affirmative, veuillez indiquer comment.

Innovation sociale : Décrivez comment l'organisme sans but lucratif ou l'entreprise sociale a mobilisé les autres dans un effort collectif et a fait appel à des ressources externes pour donner suite aux problèmes sociaux. Est-ce que le candidat a mobilisé d'autres organismes sans but lucratif, entreprises sociales, entreprises ou organismes gouvernementaux? Dans l'affirmative, comment?

Leadership d'entreprise : L'entreprise visée a-t-elle fait appel à des ressources externes et mobilisé d'autres ressources pour donner suite aux problèmes sociaux? L'entreprise a-t-elle mis au point des programmes ou pris des mesures pour aider les employés à faire du bénévolat dans leur collectivité ou les inciter à faire des dons à celle-ci? Dans l'affirmative, comment?

DÉFIS (5 points)

Toutes les catégories : Décrivez les défis (personnels, sociaux ou autres) que le candidat a relevés pour pouvoir faire un apport dans sa collectivité.

INSPIRATION (5 Points)

Prix Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie, Leadership communautaire et Leader émergent : Décrivez comment le candidat est devenu un modèle dans sa collectivité ou son organisation. Décrivez aussi comment, et avec qui, le candidat a partagé son expérience et ses connaissances?

Innovation sociale : Décrivez comment l'organisme mis en candidature est devenu un modèle dans la collectivité pour les autres organismes sans but lucratif ou entreprises sociales. Décrivez comment il a partagé son expérience et ses connaissances avec d'autres organismes.

Leadership d'entreprise : L'entreprise a-t-elle été un modèle dans la collectivité en raison de ses pratiques d'affaires? Décrivez comment l'entreprise a agi comme mentor pour d'autres et a influencé d'autres organismes.

RECONNAISSANCE DES LAURÉATS

On rendra hommage officiellement aux lauréats des Prix pour le bénévolat du Canada et on soulignera leurs réalisations lors d'une cérémonie nationale. Les lauréats pourraient également être invités à participer à une séance consacrée aux pratiques exemplaires pour faire part de l'expérience qu'ils ont acquise et des leçons tirées de leur travail. Le programme des Prix pour le bénévolat du Canada assumera les frais admissibles pour permettre aux lauréats d'assister à la cérémonie.

Tous les lauréats recevront une épinglette et un certificat signé par le premier ministre. Les lauréats seront invités à désigner un organisme sans but lucratif qui recevra une subvention de 5 000 \$ pour les prix régionaux et de 10 000 \$ pour le prix national.

Pour faire connaître les réalisations exceptionnelles des lauréats, de courtes biographies et des photos pourraient être communiquées à leur député, au public et aux médias. Ceux-ci pourraient également être interviewés ou photographiés.

ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ

Les renseignements que vous fournissez dans le cadre du formulaire de mise en candidature sont recueillis en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en vue d'évaluer l'admissibilité de la candidature aux Prix pour le bénévolat du Canada.

Les renseignements que vous fournissez dans le formulaire de mise en candidature seront communiqués aux examinateurs régionaux, aux membres du Comité consultatif national et au ministre d'Emploi et Développement social Canada afin d'évaluer les mises en candidature à des fins de détermination des lauréats aux prix. L'information sera utilisée en vue d'informer le cabinet du ministre et pourrait aussi être partagée avec la Direction générale des affaires publiques et des relations avec les intervenants d'ESDC à des fins de communication interne et externe. Certains renseignements pourraient être partagés avec le député du lauréat, le ministre d'Emploi et Développement social Canada, le public et les médias afin de célébrer les réalisations des lauréats et de promouvoir le programme.

Les renseignements que vous fournissez dans le formulaire de mise en candidature pourraient également être utilisés ou divulgués à des fins d'analyse de politiques, de recherche ou d'évaluation du programme. Les renseignements personnels des candidats les mieux cotés pourraient être partagés en vue de vérifier les antécédents ou le casier judiciaire.

La participation est volontaire. Toutefois, l'omission de remplir ce formulaire ou de fournir les renseignements personnels demandés pourrait donner lieu à un manque d'évaluation de la mise en candidature aux Prix pour le bénévolat du Canada.

Vos renseignements personnels seront traités conformément à la *Loi sur le ministère de l'Emploi et du Développement social*, à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et aux autres lois applicables. Vous avez le droit à la protection de vos renseignements personnels, et vous avez le

droit d'y accéder et de les corriger, tels qu'inscrits dans les fichiers de renseignements personnels (FRP) EDSC PPU 650. Les directives pour obtenir ces renseignements sont décrites dans la publication gouvernementale intitulée *Info Source*, qui est accessible à l'adresse URL suivante : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/transparence/aai/rapports/infosource.html>.

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada au sujet du traitement de vos renseignements personnels par le Ministère à :

<https://www.priv.gc.ca/fr/#q005>.

Consentement

Vous-même et le candidat dont vous soumettez la candidature devez consentir à ce que le programme des Prix pour le bénévolat du Canada recueille, partage et communique tous les renseignements reliés à la mise en candidature aux examinateurs régionaux, aux membres du Comité consultatif national et au Ministre de l'Emploi et du développement social Canada. Le formulaire de mise en candidature contient des précisions concernant le consentement que vous devez accepter et parapher.

RESSOURCES ET SOUTIEN FOURNIS

Pour de plus amples renseignements ou de l'aide pour remplir le formulaire, consultez les lignes directrices relatives aux lettres d'appui (annexe A), la foire aux questions (annexe B) et le glossaire (annexe C).

Si vous avez d'autres questions, communiquez avec le programme des Prix pour le bénévolat du Canada au 1-877-825-0434 ou info-cva-pbc@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Annexe A : Lignes directrices relatives aux lettres d'appui

Les lettres d'appui doivent contenir des exemples et des récits précis et concrets illustrant comment le candidat répond à un ou plusieurs des six critères d'évaluation dans la catégorie de prix respectif. Une lettre d'appui étayant expressément un critère peut permettre d'obtenir une meilleure note. Vous avez droit à deux pages seulement (soit environ 1 000 mots) pour chaque lettre et un maximum de trois lettres peut être soumis. Il est donc important d'être clair et concis.

Les lettres d'appui peuvent être écrites par quiconque ayant une connaissance directe de la contribution du candidat. Si vous présentez plus d'une lettre d'appui, profitez-en pour fournir différents exemples selon un éventail de points de vue et perspectives. Autrement dit, assurez-vous que les auteurs des lettres d'appui ne racontent pas tous la même histoire.

Les lettres devraient être adressées au programme des Prix pour le bénévolat du Canada. Assurez-vous que l'auteur de chaque lettre utilise le moins de renseignements personnels possible en se limitant à son nom et ses adresses électronique et postale. Les références doivent aussi indiquer leur rôle et leur relation avec le candidat, par exemple : comment l'auteur a-t-il pris connaissance des activités du candidat et depuis combien de temps se connaissent-ils?

Une lettre d'appui peut être rédigée par le supérieur du candidat de l'organisme sans but lucratif ou de l'entreprise où il fait du bénévolat. Elle peut provenir d'une personne qui a profité directement de ses réalisations (un particulier, un organisme sans but lucratif ou une entreprise) ou d'un représentant élu. Il y a également une panoplie d'autres sources possibles, mais la lettre devrait être écrite par une personne qui peut attester du leadership précieux que votre candidat a exercé par sa contribution dans sa collectivité.

Annexe B : Foire aux questions

Dans quel but ces prix ont-ils été créés?

Les Prix pour le bénévolat du Canada ont été créés pour rendre hommage aux personnes qui font une différence en s'attaquant aux problèmes sociaux dans des collectivités partout au pays. Les prix soulignent également les pratiques exemplaires en matière de leadership communautaire et encouragent l'établissement de partenariats entre les membres de la collectivité. Ainsi, les prix incitent les Canadiens de toutes les couches de la société à découvrir de nouvelles façons de bâtir des collectivités plus fortes.

Quelles sont les catégories de prix?

Les cinq catégories de prix sont les suivantes : **Prix Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie, Leadership communautaire, Leader émergent, Leadership d'entreprise** et **Innovation sociale**.

Combien de prix sont décernés?

Les Prix pour le bénévolat du Canada comprennent 21 prix. Un prix national et quatre catégories de prix régionaux sont décernés.

Quel est le prix national?

Le **Prix Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie** est le seul prix national étant décerné. Un lauréat national est choisi pour cette catégorie.

Quels sont les prix régionaux?

Il s'agit des prix Leadership communautaire, Leader émergent, Leadership d'entreprise et **Innovation sociale**. Un lauréat par région est choisi pour chacun de ces prix.

Quelles sont les cinq régions des prix régionaux?

Un lauréat pour chaque prix régional sera choisi dans chacune des cinq régions suivantes : l'Atlantique (Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick); le Québec; l'Ontario; les Prairies (le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta); la Colombie-Britannique et le Nord (le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon).

Quels prix peuvent être remis à des personnes?

Les prix suivants peuvent être décernés à des personnes : **Prix Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie, Leadership communautaire et Leader émergent**.

Quels prix peuvent être remis à des entreprises?

Le prix **Leadership d'entreprise** peut être décerné à une entreprise.

Quels prix peuvent être remis à des organismes sans but lucratif?

Les organismes sans but lucratif sont éligibles pour le prix de **l'Innovation sociale**.

Quels prix peuvent être remis à des entreprises sociales?

Les entreprises sociales à but lucratif ou sans but lucratif sont éligibles pour le prix de **Leadership d'entreprise**. Les entreprises sociales sans but lucratif sont éligibles pour le prix de **l'Innovation sociale**.

Puis-je soumettre la candidature d'un groupe de personnes pour certains prix?

Oui, vous pouvez le faire pour la catégorie **Leadership communautaire**.

Dois-je connaître la personne dont je soumetts la candidature?

Oui, vous devez connaître personnellement la contribution faite par la personne ou le groupe, l'entreprise ou l'organisme sans but lucratif dont vous souhaitez soumettre la candidature. Vous devez connaître suffisamment bien le candidat pour obtenir son consentement lors de la mise en candidature et remplir le formulaire de mise en candidature.

Ai-je besoin d'obtenir le consentement du candidat?

Le consentement du candidat est nécessaire ainsi que la confirmation que le candidat est citoyen canadien, résident permanent ou protégé au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et est âgé d'au moins 18 ans.

Puis-je proposer la candidature d'une personne dont la candidature a été déjà soumise dans le passé?

Oui, vous pouvez soumettre de nouveau la candidature d'une personne qui n'a pas reçu de prix pour le bénévolat du Canada. Cependant, le cas échéant, vous devez présenter une nouvelle mise en candidature.

Puis-je soumettre une mise en candidature pour une personne ou un organisme dont la candidature a déjà été soumise par quelqu'un d'autre?

Si vous savez que quelqu'un d'autre a déjà présenté la candidature d'une personne, d'un organisme sans but lucratif ou d'une entreprise dont vous avez l'intention de soumettre la candidature, il est fortement recommandé d'écrire plutôt une lettre d'appui pour étayer son dossier au lieu de préparer un nouveau dossier. Veuillez noter que si l'on reçoit plus d'une mise en candidature pour le même candidat, nous communiquerons avec les auteurs des mises en candidature afin de déterminer laquelle sera retenue et lesquelles seront abandonnées.

Puis-je soumettre ma propre candidature?

Oui, toutefois, on vous encourage à trouver un nominateur autre que vous-même pour soumettre votre candidature.

Puis-je soumettre la candidature d'un membre de ma famille?

Oui, vous le pouvez.

Puis-je soumettre la candidature d'une personne décédée?

Non, les candidatures posthumes ne sont pas admissibles. Cependant un prix peut être décerné aux candidats qui décèdent dans l'intervalle entre la réception de leur mise en candidature et le processus de sélection des lauréats.

Puis-je proposer la candidature d'une personne pour son bénévolat dans le domaine de la politique ou du lobbying?

Le bénévolat associé à ces domaines n'est pas admissible et ne sera pas tenu en compte.

Qu'est-ce que le système de mise en candidature en ligne?

C'est un système en ligne qui permet de soumettre une candidature ainsi que les lettres d'appui par voie électronique.

Quel processus de mise en candidature dois-je utiliser – sur support papier ou en ligne?

Les auteurs de mises en candidature sont invités à utiliser le système en ligne du site Canada.ca/prix-benevolat. Il s'agit d'une façon simple, rapide et sûre de soumettre votre mise en candidature. Le système de mise en candidature en ligne vous permet de sauvegarder des ébauches de candidatures et de les réviser avant de les soumettre. Les formulaires papier sont également acceptés et peuvent être téléchargés en format PDF sur le site Canada.ca/prix-bénévolat ou en communiquant avec l'équipe des Prix pour le bénévolat du Canada au 1-877-825-0434 ou par courriel à info-cva-pbc@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Où puis-je trouver les formulaires de mise en candidature?

Visitez la page « Présentez une candidature pour les Prix pour le bénévolat du Canada » et cliquez le bouton du même nom pour accéder au formulaire de mise en candidature qui correspond au prix pour lequel vous proposez la candidature.

Comment savoir quelle catégorie de prix choisir?

Les catégories de prix ont été créées pour s'appliquer à une vaste gamme de contributions dans la collectivité :

Le Prix **Thérèse Casgrain pour l'engagement de toute une vie** vise à souligner le travail de personnes qui ont consacré au moins 20 ans de leur vie au bénévolat et qui ont inspiré d'autres bénévoles, dirigé des groupes de bénévoles et qui ont entrepris d'autres réalisations exceptionnelles à titre bénévole.

Le Prix **Leadership communautaire** vise à souligner le travail exceptionnel de

bénévoles ou des groupes de bénévoles qui ont pris l'initiative de trouver des solutions à des problèmes sociaux dans leurs collectivités. Cette catégorie n'inclut pas les organismes sans but lucratif et les organismes de bienfaisance enregistrés.

Le Prix **Leader émergent** vise à souligner les bénévoles âgés de 18 à 30 ans qui ont fait preuve de leadership et aidé à bâtir des collectivités plus fortes.

Le Prix **Leadership d'entreprise** est décerné aux entreprises qui font preuve de responsabilité sociale dans leurs pratiques, y compris la promotion et la facilitation du bénévolat aux niveaux local, régional et national, ainsi que les entreprises sociales à but lucratif et sans but lucratif vouées à la création d'avantages sociaux, culturels ou environnementaux de leurs collectivités.

Le Prix de l'**Innovation sociale** est décerné aux organismes sans but lucratif y compris les entreprises sociales sans but lucratif qui trouvent et utilisent des approches novatrices afin de régler des problèmes sociaux de leurs collectivités.

Si vous estimez que la candidature pourrait être proposée pour plus d'un prix, choisissez la catégorie de prix qui correspond le mieux aux contributions du candidat. S'il vous est impossible de déterminer la catégorie appropriée, communiquez avec l'équipe des Prix pour le bénévolat du Canada afin d'obtenir des conseils (1-877-825-0434 ou info-cva-pbc@hrsdc-rhdcc.gc.ca).

Pour choisir la région du candidat, dois-je prendre la région où j'habite, la région où le candidat habite ou la région où le candidat a fait son bénévolat?

Vous devez inscrire la région dans laquelle le candidat a mené la majorité de ses activités de bénévolat.

Pourquoi y a-t-il six critères?

Les six critères (**rôle, retombées, portée, mobilisation, défis et inspiration**) ont été établis afin de permettre de mieux décrire la contribution du candidat de manière exhaustive, claire et concise. La définition de chaque critère est donnée dans le formulaire de mise en candidature.

Puis-je présenter le formulaire sur support papier?

Oui, vous pouvez soumettre un formulaire rempli à la main.

Combien de lettres d'appui dois-je joindre au formulaire de mise en candidature?

Il faut fournir au moins une lettre d'appui, mais vous pouvez en soumettre un maximum de trois lettres. Chaque lettre ne doit pas dépasser deux pages (1 000 mots) et doit indiquer que son objet consiste à soutenir une mise en candidature pour les Prix pour le bénévolat du Canada. Veuillez noter que si vous envoyez plus de trois lettres, seulement les trois premières seront retenues. Si vous soumettez la ou les lettres d'appui par la poste ou par courriel, veuillez indiquer clairement le nom du candidat et la catégorie de prix.

À qui devrais-je demander de fournir une lettre d'appui?

L'auteur de la lettre d'appui pourrait être une personne qui a directement bénéficié des accomplissements bénévoles du candidat, quelqu'un qui a travaillé avec le candidat, ou un représentant élu qui peut attester du leadership précieux que le candidat a exercé par ses contributions dans sa collectivité. Les références doivent aussi indiquer leur rôle et leur relation avec le candidat, par exemple : comment l'auteur a-t-il pris connaissance des activités du candidat et depuis combien de temps se connaissent-ils?

Comment les renseignements que je fournirai seront-ils utilisés?

Les renseignements seront utilisés pour déterminer l'admissibilité au Prix pour le bénévolat du Canada. Ils seront également communiqués aux examinateurs régionaux, aux membres du Comité consultatif national et au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social aux fins de l'évaluation des candidatures et de la sélection des lauréats.

Certains renseignements pourraient être communiqués au député du candidat, au Cabinet du premier ministre, au public et aux médias pour rendre hommage aux lauréats. Les renseignements fournis pourraient aussi être utilisés ou communiqués aux fins d'analyse stratégique, de recherche ou d'évaluation du programme.

Si vous faites référence à un tiers dans la description des contributions dans la collectivité du candidat et dans les lettres d'appui, veuillez ne pas indiquer de renseignements personnels, comme des noms ou des adresses électroniques, qui permettraient d'identifier ces tiers.

De quelle façon les candidats seront-ils évalués?

Les mises en candidature sont soumises à un processus d'examen à trois volets faisant appel à un groupe différent d'évaluateurs pour chacun des volets.

- **Premièrement**, les membres de l'équipe des Prix pour le bénévolat du Canada examinent chaque formulaire pour s'assurer que les candidatures répondent aux critères d'admissibilité.
- **Deuxièmement**, des examinateurs régionaux, qui sont des représentants bénévoles de chacune des cinq régions, évaluent les candidatures en fonction des critères établis dans le présent document et élaborent une liste des meilleures candidatures aux fins d'évaluation par le Comité consultatif national.
 - Les examinateurs régionaux sont des bénévoles et des représentants d'organismes sans but lucratif et d'entreprises dont les approches novatrices en matière de bénévolat permettent de s'attaquer aux problèmes sociaux.
- **Troisièmement**, les membres du Comité consultatif national représentent les secteurs du bénévolat, privé et sans but lucratif et ils évaluent les candidatures les mieux cotées afin d'identifier les lauréats au nom du ministre de la Famille, des

Enfants et du Développement social.

Sur quoi se fonde l'évaluation des formulaires de mise en candidature?

Les examinateurs régionaux attribuent à chaque candidature une note en tenant compte des réponses fournies à l'égard des six critères. La note maximale pouvant être accordée à une candidature est de 50 points. Les examinateurs régionaux peuvent accorder jusqu'à 5 points pour le rôle, la mobilisation, les défis et l'inspiration, et jusqu'à 15 points pour les retombées et la portée. Consultez le formulaire de mise en candidature pour obtenir une description précise de chaque critère.

Les membres du Comité consultatif national évaluent les candidatures les mieux cotées par les examinateurs régionaux. Les membres du comité se servent également des six critères afin de choisir les lauréats pour chaque catégorie.

Quelles sont les autres conditions que les candidats doivent connaître?

Les candidats les mieux cotés pourraient être requis d'accorder leur consentement à une vérification de casier judiciaire ou de fournir une preuve valide de l'absence de toute condamnation pénale pour laquelle un pardon n'a pas été obtenu.

Qu'advient-il si je veux soumettre la candidature d'une organisation nationale pour une catégorie de prix régionale, alors que cette organisation a mené des activités de bénévolat dans plusieurs régions? Dois-je préparer des formulaires de mise en candidature pour plusieurs régions ou pour une seule?

Veillez choisir une seule région. Idéalement, choisissez la région où les contributions de cette organisation sont les plus notables. En cas de doute, choisissez la région où l'organisation nationale a son siège social.

Que dois-je faire si je veux proposer la candidature d'une personne qui vient d'avoir 18 ans et dont une partie des activités de bénévolat ont été menées avant qu'elle atteigne 18 ans?

Pourvu que la personne ait 18 ans au moment de soumettre sa candidature, elle est admissible aux Prix pour le bénévolat du Canada.

Dans le cas du prix **Leader émergent**, le candidat doit être âgé de 18 à 30 ans au moment de la soumission de la candidature. Le candidat aura à confirmer son âge au moment de l'évaluation sa candidature.

Que dois-je faire si j'ai des questions qui ne sont pas abordées dans les Lignes directrices de mise en candidature?

Communiquez avec l'équipe des Prix pour le bénévolat du Canada au 1-877-825-0434 ou par courriel à info-cva-pbc@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Annexe C : Glossaire

Auteur d'une mise en candidature : Une personne qui soumet la candidature d'une personne, d'une entreprise, d'un organisme sans but lucratif ou d'une entreprise sociale aux Prix pour le bénévolat du Canada.

Bénévole¹ : Personne qui a fourni un service sans rémunération. Cette définition comprend l'aide non rémunérée fournie à une école, un organisme religieux, une association communautaire ou une association de sports.

Bénévolat : L'acte d'être un bénévole, fournir un service sans attendre une récompense pécuniaire.

Candidat : Un bénévole, une entreprise sociale, un organisme sans but lucratif ou une entreprise qui est mise en candidature aux Prix pour le bénévolat du Canada en reconnaissance de son importante contribution à la collectivité.

Citoyen canadien : Une personne qui est née au Canada, qui a présenté une demande de citoyenneté canadienne par l'entremise de Citoyenneté et Immigration Canada et qui a reçu par la suite un certificat de citoyenneté, qui était un sujet britannique résidant habituellement au Canada le 1^{er} janvier 1947 (1^{er} avril 1949 dans le cas de Terre-Neuve et Labrador) ou qui est née à l'extérieur du Canada après avril 2009, mais dont au moins un parent est né au Canada.²

Comité consultatif national : Comité dont les membres représentent différents secteurs (bénévolat, secteur privé, organismes sans but lucratif) et évaluent les candidatures les mieux cotées afin d'identifier les lauréats au nom du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social.

Coopérative : Une coopérative est une société légalement constituée qui appartient à un groupe de personnes visant à répondre à des besoins communs³.

Défis : Obstacles personnels ou externes surmontés pour réaliser l'activité de bénévolat. Au nombre des défis personnels, on compte les capacités physiques et mentales et les circonstances de vie. Les défis externes peuvent être liés à un lieu rural ou éloigné, un manque d'accès aux ressources (programmes et services).

Durabilité : La capacité de se maintenir. Cette définition peut avoir trait aux activités économiques, environnementales et sociales qui reçoivent un fort soutien de la collectivité

¹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-542-x/2009001/app-ann/app-ann1-fra.htm>

² Pour de plus amples renseignements, consultez l'information et les définitions fournies par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada - <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/index.asp>

³ https://www.ic.gc.ca/eic/site/106.nsf/fra/h_00073.html#questce

ou aux besoins communautaires de longue durée.

Entreprise : Entreprise à but lucratif constituée en société aux termes d'une loi fédérale ou provinciale.

Entreprise sociale⁴ : une entreprise sociale est une entreprise, à but lucratif ou non, qui se consacre à une mission sociale, culturelle ou environnementale et qui procède à la vente de biens et de services, dont la plus grande partie des bénéfices nets tirés de ces activités est affectée à sa mission, tandis qu'une partie limitée des bénéfices fait l'objet d'une distribution aux actionnaires et aux propriétaires.

Examineur régional : Une personne qui évalue les mises en candidature par rapport aux six critères. Les examinateurs régionaux sélectionnent les meilleures candidatures dans chacune des catégories et des cinq régions et les soumettent ensuite aux membres du Comité consultatif national pour un examen plus poussé. Parmi les examinateurs régionaux bénévoles, on retrouve des bénévoles, des représentants d'organismes sans but lucratif, des entreprises sociales et des entreprises.

Formulaire de mise en candidature : Un document contenant tous les renseignements nécessaires pour proposer la candidature d'un bénévole, les entreprises sociales, les organismes sans but lucratif et d'une entreprise aux Prix pour le bénévolat du Canada.

Innovation sociale : Le fait de trouver et d'élaborer de nouvelles idées (une initiative, un produit, un service, un processus, un programme ou un modèle) qui répondent aux besoins sociaux (de façon plus efficace que les autres solutions de rechange), tout en permettant de créer de nouvelles relations ou collaborations sociales. Autrement dit, il s'agit d'innovations qui sont bonnes pour la société et qui renforcent la capacité de cette dernière d'agir.

Leader et leadership : Une personne qui a la capacité d'influencer d'autres personnes et qui a un effet direct sur l'amélioration de l'existence. Le leadership consiste à fournir une orientation, à mettre en œuvre des plans et des solutions à l'égard de problèmes et de priorités et à motiver les autres à faire de même. Le leadership consiste également à prêcher par l'exemple – il s'agit d'un modèle qui est reconnu par la collectivité.

Lettre d'appui : Un document qui souligne la contribution du candidat qui est rédigé par quelqu'un qui en a une connaissance directe.

Les candidatures les mieux cotées : Les candidatures que les examinateurs régionaux ont évaluées et acheminées au Comité consultatif national pour une évaluation plus poussée.

⁴ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/innovation-sociale-finance-sociale/rapports/recommandations-ce-nous-avons-entendu.html>

Organisme sans but lucratif⁵: Un organisme sans but lucratif est une association, un cercle ou un groupe dont l'unique mandat est d'assurer le bien-être social ou d'apporter des améliorations locales, de s'occuper des loisirs ou de fournir des divertissements, ou d'exercer toute autre activité non lucrative.

Organisme communautaire : Un groupe qui sert le public et qui œuvre dans une seule municipalité.

Organisme de bienfaisance enregistré : Un organisme de bienfaisances enregistré est une entité désignée en tant qu'organisme de bienfaisance, fondation publique ou fondation de droit privé enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'organisme doit être établi au Canada et y résider, être administré à des fins de bienfaisance et il doit consacrer ses ressources à des activités de bienfaisance. En outre, l'organisme doit aussi répondre aux critères de l'avantage public selon lequel ses activités et ses fins confèrent un avantage tangible au public dans son ensemble ou une composante importante du public constitue ses bénéficiaires (il ne s'agit pas d'un groupe restreint ni d'un groupe dont les membres ont en commun un rapport particulier comme dans le cas des associations philanthropiques ou professionnelles dont l'adhésion est réservée à un public restreint). Une fois approuvé par l'ARC, un organisme enregistré de bienfaisance et de dons reçoit un numéro d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance. Il est exonéré d'impôt sur ses revenus et il peut délivrer des reçus pour les dons qu'il reçoit.

Organisme caritatif⁶:

- est une société, une fiducie ou est établie par un acte constitutif
- a des fins qui relèvent exclusivement de la bienfaisance
- mène principalement ses propres activités de bienfaisance, mais peut également faire des dons en argent à d'autres donateurs reconnus (par ex. des organismes de bienfaisance enregistrés)
- plus de 50 % de ses dirigeants doivent être sans lien de dépendance entre eux
- reçoit habituellement son financement de plusieurs donateurs sans lien de dépendance
- ses revenus ne peuvent être utilisés pour le bénéfice personnel de ses membres, de ses actionnaires ou de ses dirigeants.

Pratiques exemplaires : Méthodes ou techniques ayant obtenu constamment des résultats supérieurs à toutes autres méthodes ou techniques et qui sont utilisées comme

⁵ <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/faire-bienfaisance-renseignements-a-intention-donateurs/a-propos-organismes-bienfaisance-enregistres/quelle-est-difference-entre-organisme-bienfaisance-enregistre-organisme-sans-lucratif.html>

⁶ <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/lexique-organismes-bienfaisance-dons.html>

référence. Il s'agit de techniques, de méthodes ou de processus généralement acceptés et normalisés de façon officielle qui ont prouvé au fil du temps qu'ils peuvent permettre de réaliser certaines tâches et qui peuvent être utilisés par de nombreuses organisations.

Prix pour l'engagement de toute une vie : Avoir fait du bénévolat et avoir fait une différence dans une collectivité ou au sein d'une organisation pendant au moins 20 ans. La période de bénévolat peut avoir été continue ou intermittente sur une longue période. Le travail bénévole peut être axé sur une ou plusieurs activités ou de nombreuses causes au sein d'une organisation ou de l'ensemble de la collectivité.

Résident permanent : Un résident permanent est une personne qui a obtenu le statut de résident permanent en immigrant au Canada, mais qui n'est pas encore un citoyen canadien.

Responsabilité sociale d'une entreprise : Les activités volontaires effectuées par une entreprise pour opérer de manière économique, sociale et écologiquement viable.

Unité responsable des Prix pour le bénévolat du Canada : Les représentants d'Emploi et Développement social Canada qui sont chargés de l'administration des Prix pour le bénévolat du Canada.